



Conseil économique et social

Distr. générale
16 février 2022
Français
Original : anglais

Forum des Nations Unies sur les forêts

Dix-septième session

New York, 9-13 mai 2022

Points 3 a) et b) de l'ordre du jour provisoire*

Débat d'orientation sur la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)

Activités menées à l'appui des priorités thématiques
pour la période 2021-2022

Application de la stratégie de communication
et d'information du plan stratégique des Nations Unies
sur les forêts (2017-2030), y compris les activités
concernant la Journée internationale des forêts de 2022

Débat d'orientation sur la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) : activités menées à l'appui des priorités thématiques pour la période 2021-2022

Note du Secrétariat

Résumé

Conformément à son programme de travail quadriennal pour la période 2021-2024, le Forum des Nations Unies sur les forêts, à sa dix-septième session, tiendra un débat d'orientation sur la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030). La présente note fournit des informations d'ordre général visant à faciliter ledit débat et met en évidence les résultats des activités intersessions menées depuis la seizième session du Forum. Elle sert également de base aux discussions prévues lors de la dix-septième session du Forum au titre des points 3 a) et 3 b) de l'ordre du jour. Elle contient en outre des propositions sur la marche à suivre concernant les points pertinents de l'ordre du jour.

* [E/CN.18/2022/1](#).



I. Introduction

1. Conformément à son programme de travail quadriennal pour la période 2021-2024, le Forum des Nations Unies sur les forêts, à sa dix-septième session, tiendra un débat d'orientation sur la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030).
2. La présente note sert de base de discussion au Forum, au titre des points 3 a) et 3 b) de l'ordre du jour. On y trouvera un aperçu des activités intersessions menées sur ce thème depuis la seizième session du Forum. La note se réfère également aux propositions pertinentes contenues dans le résumé de la seizième session du Forum établi par la Présidente en vue de leur examen par la dix-septième session.
3. Au titre du point 3 a) de l'ordre du jour et de ses alinéas i)-v), le Forum examinera les activités à l'appui des priorités thématiques pour la période 2021-2022, notamment : mise à jour des activités des membres du Forum, y compris les nouvelles annonces et la situation concernant les contributions nationales volontaires ; état actualisé de la situation concernant les activités du Partenariat de collaboration sur les forêts et de ses organisations membres et progrès accomplis dans la mise en œuvre de son plan de travail ; état actualisé de la situation concernant les activités des organisations et mécanismes régionaux et sous-régionaux ; état actualisé de la situation concernant les activités des grands groupes et d'autres parties prenantes, y compris le secteur privé et les milieux philanthropiques, et progrès accomplis dans l'exécution des programmes de travail des grands groupes ; et liens entre les objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts et les objectifs de développement durable examinés par le forum politique de haut niveau pour le développement durable en 2022 et les évolutions concernant les forêts au niveau international. Au titre du point 3 b), il examinera l'application de la stratégie de communication et d'information du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), y compris les activités concernant la Journée internationale des forêts de 2022.

II. Contexte

4. La dix-septième session du Forum sera consacrée à des débats sur les grandes orientations, notamment sur la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies pour les forêts (2017-2030), en prenant en considération les discussions menées et les propositions formulées lors de la seizième session. Conformément à l'annexe I de la résolution [2020/14](#) du Conseil économique et social, les priorités thématiques du Forum pour chaque période s'inspireront des objectifs mondiaux relatifs aux forêts et des cibles correspondantes, en tenant compte du programme de l'après-2020 du forum politique de haut niveau pour le développement durable et des faits nouveaux intervenus sur le plan international concernant les forêts.
5. Pour la période 2021-2022, le Bureau du Forum a décidé de se consacrer en priorité aux objectifs mondiaux relatifs aux forêts n^{os} 1 et 2 en tant qu'objectifs de fond, et aux objectifs mondiaux relatifs aux forêts n^{os} 4, 5 et 6 en tant qu'objectifs transversaux. À cet égard, le Bureau a décidé que les priorités thématiques pour les seizième et dix-septième sessions du Forum des Nations Unies sur les forêts seraient les suivantes : a) mettre fin à la réduction du couvert forestier ; b) renforcer les avantages économiques, sociaux et écologiques dérivés des forêts ; et c) mobiliser des ressources financières et renforcer la coopération scientifique et technique ;

promouvoir des cadres de gouvernance favorisant la mise en œuvre ; et renforcer la coopération, la coordination et la cohérence aux fins de la gestion durable des forêts¹.

6. À la seizième session du Forum, des discussions techniques ont eu lieu sur la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), y compris les priorités thématiques pour la période 2021-2022, et la contribution de ses membres et des parties prenantes aux priorités thématiques. Le résumé par la Présidente des débats de la seizième session comprend ses propositions sur les points figurant dans la présente note et se lit comme suit :

a) Priorités thématiques :

i) Inviter les membres du Forum à intensifier leur action visant à atteindre les objectifs mondiaux relatifs aux forêts 1, 2, 4, 5 et 6, notamment en intégrant systématiquement les mesures concernant les forêts dans leurs programmes de développement nationaux et en les déployant à plus grande échelle, ainsi qu'en mettant au point des initiatives communes et des partenariats pour la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) ;

ii) Encourager l'intégration des mesures relatives aux forêts dans les contributions déterminées au niveau national à l'Accord de Paris et dans le résultat des consultations en cours sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, conformément aux mandats de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de la Convention sur la diversité biologique ;

iii) Inviter le forum politique de haut niveau pour le développement durable à reconnaître le plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) comme un cadre intégré pour les actions liées aux forêts et la coopération internationale afin d'accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable ;

b) Contributions nationales volontaires :

i) Inviter les membres du Forum qui ne l'ont pas encore fait à annoncer des contributions nationales volontaires à l'appui des objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts, et encourager les membres qui ont déjà annoncé des contributions nationales volontaires à rendre compte au Forum des progrès accomplis à cet égard ;

c) Partenariat de collaboration sur les forêts et autres parties prenantes :

i) Accueillir favorablement l'élaboration du plan de travail du Partenariat pour la période 2021-2024 et inviter le Partenariat à renforcer son soutien, par le biais du plan de travail, à la mise en œuvre du programme de travail quadriennal du Forum pour la période 2021-2024 et du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) ;

ii) Inviter les membres du Forum et les organes directeurs des organisations membres du Partenariat à soutenir l'intégration des objectifs mondiaux relatifs aux forêts dans leurs programmes respectifs, et à accroître leur soutien à la mise en œuvre du plan de travail du Partenariat et au renforcement de son secrétariat, le cas échéant, compte tenu de leurs mandats, objectifs et programmes de travail respectifs ;

iii) Accueillir favorablement les efforts déployés par les partenaires régionaux et sous-régionaux, ainsi que par les grands groupes et les autres parties

¹ De plus amples informations sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.un.org/esa/forests/forum/index.html>.

intéressées, pour contribuer aux priorités thématiques du Forum pour la période 2021-2022, encourager la poursuite de leur participation active à la promotion de la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) et de la réalisation des objectifs mondiaux relatifs aux forêts, et souligner la nécessité de recenser les obstacles à la participation active des organisations philanthropiques aux travaux du Forum ;

d) Stratégie de communication et de sensibilisation :

i) Encourager les membres du Forum, les membres du Partenariat et les partenaires concernés à partager leurs bonnes pratiques et leurs exemples de réussite ainsi que leurs supports de communication à l'appui de la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), afin que ces informations puissent être présentées sur le site Web du Forum.

III. Débat d'orientation sur la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)

A. Activités menées à l'appui des priorités thématiques pour la période 2021-2022

1. État actualisé de la situation concernant les activités des membres du Forum, dont les nouvelles annonces et la situation concernant les contributions nationales volontaires

7. Conformément au paragraphe 30 du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), les États membres pourront déterminer, à titre volontaire, le montant de la contribution qu'ils ont l'intention de verser pour atteindre les objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts, compte tenu de leur situation nationale, de leurs politiques, de leurs priorités, de leurs capacités, de leur niveau de développement et de l'état de leurs forêts.

8. En 2021, aucune nouvelle contribution nationale volontaire n'a été annoncée par les membres du Forum. Toutefois, le Ghana et l'Indonésie ont présenté des mises à jour de leurs contributions nationales volontaires. Compte tenu de l'évolution récente de la situation mondiale en matière de forêts, notamment l'adoption de la Déclaration des dirigeants réunis à Glasgow sur les forêts et l'utilisation des terres lors de la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, les contributions nationales volontaires pourraient être considérées comme des moyens efficaces de faire progresser la mise en œuvre synergique du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) et de l'Accord de Paris. À cet égard, les membres du Forum ont pris un nouvel élan pour annoncer les contributions nationales volontaires de manière plus systématique².

2. État actualisé de la situation concernant les activités du Partenariat de collaboration sur les forêts et de ses organisations membres et progrès accomplis dans la mise en œuvre de son plan de travail

a) Plan de travail

9. Le plan de travail du Partenariat de collaboration sur les forêts pour la période 2021-2024 a été formulé et soumis au Forum à sa seizième session³. Il a été élaboré

² Les informations sur les contributions nationales volontaires soumises sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.un.org/esa/forests/documents/un-strategic-plan-for-forests-2030/vnecs/index.html>.

³ Voir <https://www.un.org/esa/forests/collaborative-partnership-on-forests/cpf-work-plan-2021-2024/index.html>.

sur la base des orientations reçues du Forum et des autres organes directeurs des organisations membres du Partenariat. Il a été mis à disposition dans une version résumée en anglais, français et espagnol dans le but de communiquer le travail du Partenariat d'une manière plus conviviale.

10. Le plan de travail donne un aperçu des activités prévues du Partenariat sur la période 2021-2024 afin de faciliter leur mise en œuvre et de fournir des informations à ce sujet aux États membres, aux organes directeurs et aux parties prenantes des organisations membres du Partenariat.

11. Les activités prévues visent à contribuer à la mise en œuvre des cadres d'orientation du plan de travail, plus particulièrement les fonctions essentielles du Partenariat, les objectifs mondiaux relatifs aux forêts et les priorités thématiques du Forum des Nations Unies sur les forêts, les priorités stratégiques du Partenariat contenues dans sa vision stratégique à l'horizon 2030, et les objectifs de développement durable, parmi d'autres objectifs, instruments, processus et faits nouveaux intervenus au niveau international liés aux forêts.

12. On trouvera ci-dessous des informations sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan de travail en cours depuis la seizième session du Forum.

b) Activités récurrentes du Partenariat

13. Le Partenariat a tenu trois réunions depuis février 2021 et examiné ses activités d'appui à la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) et à la réalisation de ses objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts. Ces réunions se sont déroulées sous forme virtuelle les 4 février, 1^{er} juillet et 13 décembre 2021. En outre, le Partenariat prévoit d'organiser une réunion au cours du premier trimestre de 2022, avant la tenue de la dix-septième session du Forum.

14. Le 27 avril 2021, le Partenariat a publié une déclaration intitulée « Challenges and Opportunities in Turning the Tide on Deforestation » (Problèmes et perspectives liés aux moyens d'inverser la tendance à la déforestation) en marge de la seizième session du Forum⁴. Dans cette déclaration, des résultats scientifiques ont été présentés sur l'état de la déforestation et les services multidimensionnels fournis par les forêts en vue d'aider les pays et d'autres parties prenantes clés à s'attaquer à ce problème.

15. Le 6 juillet 2021, une manifestation du Partenariat sur le thème intitulé « The role of forests in time of crisis: sustainable production and consumption patterns to turn the tide on deforestation » (Le rôle des forêts en temps de crise : des modes de production et de consommation durables pour inverser la tendance à la déforestation) a été organisée en marge du forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2021⁵. La manifestation a rassemblé des représentants des États membres du Forum, des organisations membres du Partenariat et d'autres partenaires et parties prenantes pour montrer les moyens par lesquels la consommation et la production pouvaient contribuer à inverser le cours de la déforestation en temps de crise. À cette occasion, les intervenants et autres participants se sont penchés sur les procédés et les mesures visant à transformer les modèles de consommation et de production par les forêts pour les rendre plus durables et exempts de déforestation, notamment en mettant un terme à la déforestation et à la dégradation des forêts ; en favorisant l'approvisionnement et la production durables de produits agricoles et forestiers, y compris le cacao ; en élaborant des politiques dans les pays consommateurs pour sensibiliser aux comportements de consommation durables ; et en assurant des chaînes d'approvisionnement durables en bois tropicaux.

⁴ Voir <http://www.cpfweb.org/50449-0941d79c54a6810d4c9eb2f45bbcb25f7.pdf>.

⁵ Voir <https://sustainabledevelopment.un.org/index.php?page=view&type=20000&nr=7392&menu=2993>.

16. Le 6 novembre 2021, le Partenariat a tenu un dialogue de haut niveau intitulé « Upscaling Actions to Turn the Tide on Deforestation » (Diffuser à plus grande échelle les mesures visant à inverser la tendance à la déforestation) en marge de la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques⁶. Le Partenariat a été encouragé à soutenir les États membres dans la mise en œuvre des engagements pris par les pays. La rencontre a réuni les chefs et les directeurs de six organisations membres du Partenariat et mis en lumière les actions individuelles et conjointes menées par les organisations membres pour accélérer les efforts de protection des forêts du monde et arrêter la déforestation conformément à l'Accord de Paris, aux objectifs de développement durable et aux objectifs mondiaux relatifs aux forêts. Lors du dialogue, les orateurs et autres participants ont discuté de questions telles que la nécessité d'intégrer les vraies valeurs des forêts dans les politiques économiques au niveau des paysages, sur la base des dernières découvertes scientifiques, notamment grâce à la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes et du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 ; la possibilité de réduire les émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts et le rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et du renforcement des stocks de carbone forestier dans les pays en développement (REDD-plus) dans la mise en place de nouvelles incitations à la gestion durable des forêts, tant au niveau national que local ; le rôle essentiel des populations autochtones et des communautés locales en tant que gardiennes des forêts dans la gestion des écosystèmes et de la biodiversité ; et le rôle du Réseau mondial de facilitation du financement forestier et du Partenariat dans l'aide à apporter aux pays en développement pour relever les défis du financement.

17. Le site Web multilingue du Partenariat, hébergé par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), a été transféré vers le système de gestion des contenus, Sitefinity. Il est à présent plus sécurisé, convivial, moderne et compatible avec les appareils mobiles.

c) Initiatives conjointes du Partenariat

18. Depuis la fin de la seizième session du Forum, le Partenariat a continué de s'attacher à mener à bien les initiatives conjointes décrites ci-après.

Réseau des spécialistes de la communication

19. Les principales tâches du Réseau des spécialistes de la communication du Partenariat de collaboration sur les forêts consistent notamment à élaborer et à recommander le thème annuel de la Journée internationale des forêts et à coordonner les activités qui s'y rapportent. En outre, le Réseau apporte un appui aux activités liées à la remise du prix Wangari Maathai et à la mise en œuvre de la stratégie de communication et d'information du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) et des réseaux régionaux de communicateurs forestiers de la FAO. Le Réseau des spécialistes de la communication du Partenariat contribue directement à l'objectif mondial relatif aux forêts n° 6 et indirectement à tous les autres objectifs du même nom.

20. Lors de la seizième session du Forum, la Présidente a présenté les thèmes proposés pour la Journée internationale des forêts en 2022, sur les forêts et la production et la consommation durables et, en 2023, sur les forêts et la santé. Les membres du Forum ont été informés des thèmes par une lettre de la Présidente de la seizième session. La FAO et le secrétariat du Forum proposent divers moyens de

⁶ Voir <https://www.un.org/esa/forests/events/high-level-dialogue-of-the-collaborative-partnership-on-forests-upscaling-actions-to-turn-the-tide-on-deforestation/index.html>.

sensibilisation à utiliser pour communiquer avec les États membres. La communication en temps voulu des thèmes annuels de la Journée internationale permet d'assurer à l'échelle mondiale, régionale et nationale, la diffusion coordonnée et concertée de sujets relatifs aux forêts auprès d'un vaste public.

Éducation forestière

21. L'Initiative conjointe sur l'éducation forestière est dirigée par la FAO, l'Organisation internationale des bois tropicaux, l'Union internationale des instituts de recherches forestières et le World Agroforestry Centre (Centre mondial d'agroforesterie), avec les secrétariats du Forum et de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques comme partenaires de collaboration.

22. Le travail de l'Initiative consiste à soutenir des systèmes d'éducation et de partage des connaissances efficaces, globaux et inclusifs dans le domaine des forêts, au profit de toutes les parties prenantes. Les membres du Partenariat reconnaissent qu'il est essentiel d'améliorer l'éducation forestière pour maximiser les contributions des forêts et des arbres aux objectifs de développement durable et aux autres objectifs relatifs aux forêts aux niveaux mondial et national.

23. Depuis le lancement de l'Initiative, les travaux achevés ou en cours sont notamment les suivants : la publication et la promotion de six rapports régionaux d'évaluation et de consultation d'experts sur l'éducation forestière⁷ ; l'organisation d'un cours en ligne gratuit sur les chaînes d'approvisionnement légales et durables⁸ ; l'élaboration d'un prototype de plateforme en ligne pour les forestiers, pour l'échange d'informations et la mise en réseau de l'enseignement forestier ; l'achèvement de deux publications sur l'application des approches des écoles d'agriculture de terrain.

24. Les prochaines étapes consistent à mener des actions de sensibilisation auprès des donateurs afin de faire progresser la mobilisation des ressources, à travailler à l'achèvement et à la promotion des divers résultats de l'Initiative auprès des publics cibles, à préparer le quinzième Congrès forestier mondial devant se tenir en mai 2022 à Séoul et à mener d'autres actions de sensibilisation auprès des partenaires et alliés potentiels, notamment lors des manifestations et rencontres à venir, en particulier la dix-septième session du Forum des Nations Unies sur les forêts et le forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2022. Une mobilisation de ressources d'au moins 5 millions de dollars des États-Unis est nécessaire pour assurer la mise en œuvre complète de l'Initiative jusqu'en 2024 et dans les cinq domaines de travail prévus.

Facilitation du financement forestier

25. L'initiative conjointe sur la facilitation du financement forestier est mise en œuvre par le Réseau mondial de facilitation du financement forestier, créé conformément à la résolution 2015/33 du Conseil économique et social, et dirigée et coordonnée par le secrétariat du Forum. Le Réseau collabore étroitement avec les États Membres et les membres du Partenariat à l'application de ses priorités, définies dans le cadre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030). Des informations détaillées sur les activités du Réseau, dont certaines activités menées dans le cadre de l'initiative conjointe sur le financement et la facilitation des forêts, figurent dans la note du Secrétariat sur les moyens de mise en œuvre, y compris les activités et les ressources du Réseau mondial de facilitation du financement forestier (E/CN.18/2022/3).

⁷ Voir <https://www.fao.org/forestry/forest-education/99204/en/> et <https://www.fao.org/forestry/forest-education/98164/en/>.

⁸ Voir <https://lsscource.com>.

Restauration des paysages forestiers

26. L'initiative conjointe sur la restauration des paysages forestiers est dirigée par l'Union internationale pour la conservation de la nature avec la participation de 10 membres et a été soutenue par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Elle appuie la mise en œuvre effective du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) et de ses six objectifs mondiaux relatifs aux forêts et des cibles s'y rapportant, en particulier l'objectif 6.

27. L'initiative a permis d'élaborer une série de produits de connaissance, d'ateliers et de propositions. Les activités clés suivantes ont été menées à bien en 2021 avec le soutien du FEM : un forum mondial numérique sur les paysages a été organisé sur le thème « Solutions fondées sur la nature : comment la restauration peut favoriser un climat, une économie et une planète sains »⁹ ; un ensemble de mesures de soutien aux médias sociaux a été élaboré pour le Partenariat mondial pour la restauration des forêts et des paysages ; une étude sur l'économie de la restauration des écosystèmes¹⁰ a été mise en œuvre et un modèle a été établi pour la collecte de données sur les avantages des initiatives de restauration des écosystèmes et piloté dans le Sahel et d'autres régions. En outre, une étude avalisée par un comité de lecture a été publiée dans la revue *Restoration Ecology*¹¹ ; un guide d'apprentissage a été élaboré à l'intention des producteurs forestiers et de leurs organisations sur l'établissement de plans d'entreprise susceptibles d'être financés pour aider les associations et petits producteurs à transformer leurs idées en plans d'entreprises ; une note d'orientation intitulée « The “missing middle”: landscape restoration's greatest challenge » a été produite ; un document de travail sur la façon de relever les défis mondiaux en intégrant les zones protégées et les approches de restauration des paysages forestiers a été rédigé ; quatre modules d'apprentissage sur la restauration des paysages forestiers ont été conçus ; un exposé a été présenté sur 12 séances d'un cours en ligne sur la restauration des paysages forestiers¹² ; un cadre a été élaboré et un rapport publié, fournissant des directives méthodologiques pour la conception et la mise en place du financement privé de l'utilisation des sols ; un soutien a été apporté au gouvernement thaïlandais au titre de l'élaboration et de l'adoption d'une stratégie nationale de financement des forêts afin d'assurer une gestion plus durable des forêts du pays ; et un appui a été prêté à la Guinée Bissau et à la Thaïlande dans le cadre de la formulation de deux propositions de projet du Fonds vert pour le climat, axées sur la restauration des paysages forestiers.

Groupes internationaux d'experts sur les forêts

28. L'initiative relative aux groupes internationaux d'experts sur les forêts est coordonnée par l'Union internationale des instituts de recherches forestières. Dans le cadre de l'initiative des groupes d'experts, des groupes d'experts scientifiques internationaux sur des sujets liés aux forêts et présentant un grand intérêt au niveau mondial sont réunis périodiquement et des rapports d'évaluation sont produits afin de favoriser une prise de décision plus éclairée sur les questions liées aux forêts. Depuis son lancement en 2007, l'initiative a procédé à sept évaluations thématiques.

29. Elle contribue effectivement à la réalisation de tous les objectifs mondiaux relatifs aux forêts et cela vaut tout particulièrement pour la cible 4.5 des objectifs mondiaux n^{os} 4 et 6. Dans ses rapports, il est également question de la contribution

⁹ Voir <https://events.globallandscapesforum.org/digital-forum-on-forest-landscape-restoration>.

¹⁰ Voir <https://www.fao.org/in-action/forest-landscape-restoration-mechanism/our-work/gl/teer/en/>.

¹¹ Disponible à l'adresse suivante : www.cifor.org/knowledge/publication/8176.

¹² Disponible à l'adresse suivante : <https://www.iufro.org/science/special/spdc/netw/flr/lmflr/>.

des forêts à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (objectif mondial relatif aux forêts n° 5).

30. En 2021, l'initiative relative aux groupes internationaux d'experts a lancé une nouvelle évaluation sur les forêts et la santé humaine¹³. L'évaluation fournira des informations scientifiques fiables, essentielles pour bien faire jouer les synergies et opérer des rééquilibrages optimaux entre la santé humaine et la conservation, la restauration et la gestion durable des écosystèmes forestiers et des arbres dans d'autres utilisations des terres. Ce rapport d'évaluation mondiale contribuera à la réalisation des objectifs mondiaux relatifs aux forêts n° 2 et 4 ainsi qu'à la mise en œuvre du Programme 2030 en mettant en évidence les liens entre les objectifs de développement durable n° 3 et 15, ainsi que les liens pertinents avec les autres objectifs de développement durable.

31. L'évaluation sur les forêts et la santé humaine devrait être publiée en mars 2023. Elle apportera une contribution à la dix-huitième session du Forum des Nations Unies sur les forêts, au forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2023 et à d'autres instances internationales qui examinent les questions liées aux forêts, comme la seizième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique.

Un financement vert pour des paysages durables

32. Une initiative sur le financement vert des paysages durables a été lancée en mai 2021. Elle est exécutée conjointement par le Programme des Nations Unies pour l'environnement et le Centre pour la recherche forestière internationale et cofinancée par le FEM pour la période 2021-2023. Elle a pour objectif d'accroître les flux financiers en faveur de la production de matières premières sans déforestation et de l'utilisation durable des terres. Dans le cadre du volet 1 de l'initiative, un soutien est apporté aux institutions financières privées afin qu'elles accroissent leurs engagements en matière de financement sans déforestation en faveur du secteur agroalimentaire et des entreprises forestières, au titre de la transition vers des systèmes de production de produits de base durables. Le Good Food Finance Network – partenariat établi entre cinq institutions dont le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Conseil mondial des entreprises pour le développement durable, Food Systems for the Future et Farm Animal Investment Risk and Return – a été officiellement créé le 20 septembre 2021 lors du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires.

33. Un « groupe de grande ambition » composé de 12 institutions financières et entreprises œuvre actuellement à la définition d'objectifs. Des engagements devraient être pris en 2022 et d'autres institutions devraient se joindre au groupe dans les mois à venir. Grâce au volet 2 de l'initiative, un cadre type est en cours d'élaboration pour fixer, mesurer et surveiller le financement de prêts et investissements durables et sans déforestation accordé aux entités forestières et agro-industrielles et adopté par les investisseurs, les banques, les investisseurs institutionnels et au titre d'initiatives du secteur public/privé. Les travaux relatifs à ce volet débiteront en 2022. Le volet 3 vise à améliorer les connaissances commerciales et l'accès au financement des entreprises forestières et agroalimentaires communautaires. Le Centre pour la recherche forestière internationale a établi une coopération avec le Mécanisme forêts et paysans de la FAO et son réseau d'organisations de producteurs forestiers et agricoles, de coopératives et de petites et moyennes entreprises en Afrique et en Asie. Un pôle de financement du paysage a été conçu. Le prototype a été présenté au Forum mondial sur les paysages tenu à Glasgow (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et

¹³ Voir : <https://www.iufro.org/science/gfep/gfep-initiative/panel-on-forests-and-human-health/>.

d'Irlande du Nord), en 2021, et testé sur le terrain avec les entreprises du Mécanisme au Ghana, au Kenya et en Zambie.

Simplification des procédures d'établissement des rapports relatifs aux forêts à l'échelle mondiale

34. L'initiative conjointe sur la simplification des procédures d'établissement des rapports relatifs aux forêts à l'échelle mondiale est axée sur l'harmonisation des rapports consacrés aux ressources forestières et à leur gestion et sur l'utilisation de ces rapports dans le cadre de divers processus et conventions. Elle vise à améliorer la couverture, la qualité et la transparence des données d'information relatives aux forêts et à réduire la charge de travail des pays en matière de rapports sur les forêts. Les travaux portent essentiellement sur l'amélioration de la méthode d'établissement de rapports sur les forêts primaires, la révision des termes et des définitions, l'amélioration des rapports d'évaluation des ressources forestières mondiales (2025) et les progrès accomplis dans l'élaboration de l'ensemble commun d'indicateurs forestiers mondiaux.

35. Des informations détaillées sur la simplification des procédures d'établissement des rapports relatifs aux forêts à l'échelle mondiale figurent dans la note du Secrétariat intitulée « Suivi, évaluation et rapports : progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies pour les forêts (2017-2030), notamment de l'instrument des Nations Unies sur les forêts, et des contributions nationales volontaires » (E/CN.18/2022/4).

Du bois durable pour un monde durable

36. L'initiative « Bois durable pour un monde durable » est dirigée par la FAO avec le soutien des secrétariats de l'Organisation internationale des bois tropicaux et de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, du Centre pour la recherche forestière internationale et de la Banque mondiale. Elle appuie les dialogues politiques nationaux et internationaux sur les chaînes de valeur durables du bois, ainsi que les arrangements institutionnels et la promotion de l'innovation en mettant l'accent sur les investissements durables, le commerce durable, les mesures visant à accroître la valeur ajoutée et l'efficacité matérielle, l'inclusion des petites et moyennes entreprises, des petits exploitants et des communautés forestières, et celle du bois dans la bioéconomie.

37. Dans le cadre de cette initiative, la FAO soutient les activités visant à restructurer le Centre de promotion du bois au Cameroun et à établir des feuilles de route nationales et régionales pour renforcer les chaînes de valeur du bois destinées aux marchés intérieurs africains au Cameroun, au Congo, au Gabon et en République démocratique du Congo. Grâce à cette initiative, un soutien est également apporté au Kenya dans sa stratégie visant à attirer les investissements dans les chaînes de valeur du bois, en particulier pour les petites et moyennes entreprises, conformément aux engagements du pays en matière de restauration, et à l'Ouganda dans l'élaboration d'un outil de prise de décision tendant à optimiser les avantages environnementaux et socioéconomiques découlant des investissements dans la restauration. En outre, un important pas en avant dans le financement des forêts a été l'accord relatif à la formulation pour le Suriname d'une stratégie de financement des forêts dans le cadre des activités qu'il mène au titre du Fonds commun pour les objectifs de développement durable.

38. Grâce à cette initiative, des efforts sont déployés pour faire participer le secteur privé à des dialogues sur le bois dans le domaine de la bioéconomie et pour œuvrer de concert avec des partenaires pour produire des indicateurs associés aux chaînes de

valeur du bois, tels que l'emploi, le revenu, le revenu du travail, les scénarios de perspectives et la teneur en carbone des produits ligneux.

39. Une campagne conjointe de sensibilisation « #Replacewithwood » visant à promouvoir le bois durable est en cours d'élaboration. Pour imprimer un élan au lancement de la campagne lors du quinzième Congrès forestier mondial, des vidéos seront diffusées sur les médias sociaux avant la Journée internationale des forêts de 2022.

Prix Wangari Maathai

40. Le Partenariat sélectionne périodiquement un individu qui a déployé des efforts exceptionnels pour améliorer les forêts du monde et la vie des personnes qui en dépendent, qu'il récompense en lui décernant le prix Wangari Maathai de champion(ne) de la cause des forêts.

41. Le lauréat de l'édition 2022 du prix sera annoncé lors du quinzième Congrès forestier mondial. Outre une reconnaissance et un prestige internationaux, le lauréat reçoit un prix en espèces de 20 000 dollars des États-Unis assorti d'une prise en charge de ses frais de voyage pour pouvoir participer à la cérémonie de remise du prix.

Inverser la tendance à la déforestation

42. Une initiative conjointe est en cours d'élaboration dans le but de soutenir les efforts en cours au sein du système des Nations Unies pour inverser la tendance à la déforestation, en tenant compte des faits nouveaux liés aux forêts, notamment les résultats de la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, ainsi que la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes. Son objectif est d'accroître les ambitions mondiales en matière de lutte contre la déforestation, de recenser les travaux et les partenariats du système des Nations Unies et du Partenariat de collaboration sur les forêts en matière de déforestation, de déterminer les lacunes et de proposer des solutions. Pour appuyer cette initiative, le Partenariat a publié une déclaration intitulée « Challenges and opportunities in turning the tide on deforestation » (Problèmes et perspectives liés aux moyens d'inverser la tendance à la déforestation) (voir par. 14 ci-dessus), ainsi qu'une brochure¹⁴ contenant des informations sur les programmes et initiatives phares en la matière. L'initiative se concentrera en outre sur des questions nouvelles précises et sur le renforcement d'un plaidoyer commun fondé sur des données. Elle vise également à soutenir les efforts que déploient les pays pour mettre fin à la déforestation.

3. État actualisé de la situation concernant les activités des organisations et mécanismes régionaux et sous-régionaux

43. Afin de contribuer aux débats de la dix-septième session du Forum sur les préparatifs de l'examen à mi-parcours de l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts, un questionnaire a été établi par le secrétariat du Forum. Les parties prenantes, y compris les entités régionales et sous-régionales, ont été invitées à apporter leur contribution au processus. Ces partenaires ont également participé à la réunion du groupe d'experts convoquée à ce sujet en novembre 2021¹⁵.

44. Depuis la seizième session du Forum, des représentants du secrétariat ont participé à des manifestations organisées par plusieurs entités régionales et sous-régionales, et ont pris la parole à la trente-deuxième session de la Commission des

¹⁴ Disponible à l'adresse suivante : <https://www.fao.org/documents/card/en/c/cb7451en>.

¹⁵ Voir <https://www.un.org/esa/forests/forum/index.html>.

forêts pour l'Amérique latine et les Caraïbes de la FAO, qui s'est tenue du 6 au 10 septembre 2021, et à la trente et unième session de la Commission des forêts pour l'Amérique du Nord, qui s'est tenue du 17 au 19 novembre 2021. Le secrétariat a également participé à un webinaire organisé par le Secrétariat permanent de l'Organisation du traité de coopération amazonienne, sur le programme forestier régional de l'organisation pour le bassin et la région amazonienne, qui s'est tenu le 7 décembre 2021¹⁶. Enfin, des représentants du secrétariat ont pris la parole à la réunion d'experts de la Conférence ministérielle Forêt Europe sur la protection des forêts en Europe, qui s'est tenue les 1^{er} et 2 septembre 2021, et ont été invités par le secrétariat du Réseau international pour le bambou et le rotin à envoyer un message vidéo enregistré à la réunion plénière de haut niveau qui s'est tenue du 23 au 25 février 2022 dans le cadre du dialogue ministériel du Congrès africain du bambou et du rotin.

45. Les partenaires régionaux et sous-régionaux du Forum ont également coopéré dans le cadre de l'étude consacrée aux effets de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) sur les forêts et le secteur forestier, ainsi que du Réseau mondial de facilitation du financement forestier. On trouvera des informations pertinentes dans les notes respectives du Secrétariat (E/CN.18/2022/7 et E/CN.18/2022/3).

4. État actualisé de la situation concernant les activités des grands groupes et d'autres parties prenantes, y compris le secteur privé et les milieux philanthropiques, et progrès accomplis dans l'exécution des programmes de travail des grands groupes

46. Les activités des grands groupes visant à appuyer les priorités thématiques des seizième et dix-septième sessions du Forum et à y contribuer sont reflétées dans leur rapport conjoint sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies pour les forêts (2017-2030) et les contributions des grands groupes aux priorités thématiques des seizième et dix-septième sessions du Forum¹⁷. Le rapport rend compte des enseignements tirés des activités conjointes menées avec les États membres du Forum, le secrétariat, les organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, les entités régionales et sous-régionales et les membres du monde des affaires pour accélérer les progrès dans la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies pour les forêts (2017-2030) et du Programme 2030. Comme il en ressort, les grands groupes sont convaincus qu'ils peuvent apporter une valeur ajoutée aux efforts des partenaires et que tout soutien qui leur est accordé produira des dividendes élevés pour le processus intergouvernemental. Le rapport souligne qu'ils peuvent beaucoup contribuer à accroître l'efficacité et à renforcer la collaboration de la société dans son ensemble afin de faire progresser la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies pour les forêts (2017-2030), en particulier par les acteurs dont la participation a été jusqu'à présent insuffisante voire, dans certains cas, même vague. Par le biais de ce rapport, les grands groupes continuent d'appeler les organisations donatrices, les partenaires de développement et le système des Nations Unies à soutenir les actions qu'ils mènent actuellement en matière de renforcement des capacités et de mobilisation des ressources à cet effet.

47. Le secrétariat du Forum a continué de renforcer ses relations avec le grand groupe des entreprises et de l'industrie grâce à sa collaboration avec le Conseil mondial des entreprises pour le développement durable et le Comité consultatif de la filière bois durable de la FAO, ainsi qu'avec d'autres entités commerciales et

¹⁶ Organisation du traité de coopération amazonienne, « Programa Regional de Bosques de la OTCA para la Cuenca y la Región Amazónica », vidéo, 7 décembre 2021. Disponible à l'adresse suivante : https://www.youtube.com/watch?v=yd_Ph4sprlk.

¹⁷ Voir <https://www.un.org/esa/forests/wp-content/uploads/2021/01/MGs-UNSPF-Implementation-rpt2020.pdf>.

industrielles liées aux forêts. Bien que le secrétariat n'ait pas encore été en mesure d'obtenir une contribution de partenaires philanthropiques, il s'efforce toujours de les amener à participer aux travaux du Forum.

48. Au cours de la réunion du groupe d'experts du Forum sur les préparatifs de l'examen à mi-parcours de l'arrangement international sur les forêts, tenue en novembre 2021, les grands groupes ont donné leur avis sur les principaux éléments à inclure dans son processus préparatoire. Ils ont également contribué à l'évaluation globale des défis auxquels faisaient face les pays, ainsi qu'aux stratégies, mesures de redressement et meilleures pratiques mises en œuvre en vue de réduire l'incidence de la pandémie sur les forêts et le secteur forestier. Les grands groupes ont également participé et contribué aux discussions de la réunion du groupe d'experts du Forum convoquée en février 2022¹⁸.

Réunion d'un groupe d'experts sur le renforcement des liens du Forum des Nations Unies sur les forêts avec les partenaires régionaux, grands groupes et autres parties prenantes

49. Les 16 et 17 décembre, le secrétariat du Forum a organisé une réunion virtuelle de groupe d'experts sur le thème intitulé « Renforcer les liens du Forum des Nations Unies sur les forêts avec les partenaires régionaux, grands groupes et autres parties prenantes »¹⁹. La réunion s'est tenue en prévision de la dix-septième session du Forum et visait à faire jouer et à renforcer la collaboration avec les grands groupes, les partenaires régionaux et sous-régionaux et les autres parties prenantes à l'appui de la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies pour les forêts (2017-2030). Les participants ont discuté des liens entre les objectifs forestiers mondiaux et les objectifs de développement durable examinés par le forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2022, des préparatifs de l'examen à mi-parcours de l'arrangement international sur les forêts et de l'état d'avancement de l'étude coordonnée par le secrétariat sur les effets de la pandémie sur les forêts et le secteur forestier.

50. Des représentants des entités régionales et sous-régionales suivantes ont participé à la réunion : le Forum forestier africain, l'Organisation du Traité de coopération amazonienne, le secrétariat du Réseau Asie-Pacifique pour la gestion durable et la remise en état des forêts, l'Organisation asiatique de coopération forestière, le Secrétariat de la Communauté des Caraïbes, la Commission économique pour l'Afrique, la Commission économique pour l'Europe, le secrétariat de l'Organisation de coopération économique, la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, la FAO, Forest Europe, le Réseau international pour le bambou et le rotin, l'Organisation des États des Caraïbes orientales, le Centre de formation forestière de la Communauté régionale et le secrétariat du Processus de Téhéran pour les pays à faible couvert forestier. Des représentants des entreprises et de l'industrie ; des enfants et des jeunes ; des agriculteurs et des propriétaires forestiers ; des peuples autochtones ; des organisations non gouvernementales ; des femmes ; des travailleurs et des syndicats ont également participé à la réunion du groupe d'experts, représentant différents grands groupes.

51. Lors des débats consacrés aux liens entre les objectifs forestiers mondiaux et les objectifs de développement durable qui seront examinés par le forum politique de haut niveau pour le développement durable en 2022, les participants ont souligné que l'accent mis sur les liens devrait tenir compte des résultats des conventions de Rio, à savoir la Convention sur la diversité biologique, la Convention des Nations Unies sur

¹⁸ Voir <https://www.un.org/esa/forests/forum/index.html>.

¹⁹ Voir <https://www.un.org/esa/forests/wp-content/uploads/2022/01/EGM-Regional-MGs-Dec2021-Summary-final.pdf>.

la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, ainsi que la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes. Il a été noté que les efforts visant à accélérer les progrès de la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies pour les forêts 2017-2030 nécessitaient une large alliance de toutes les parties prenantes, y compris les grands groupes. Les participants ont souligné que le succès ne pouvait être obtenu que si toutes les parties prenantes étaient engagées et déterminées à œuvrer de concert, notamment en adoptant une approche intersectorielle pour parvenir à une gestion durable des forêts. Il y a lieu de recenser, de recueillir et d'échanger les meilleures pratiques pour atténuer les effets néfastes de la pandémie de COVID-19, et de renforcer les capacités institutionnelles locales afin de soutenir les plans nationaux de lutte contre la pandémie.

52. Les entités régionales et sous-régionales ont souligné leur volonté de continuer à collaborer avec le secrétariat du Forum et de contribuer à la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies pour les forêts (2017-2030), ainsi qu'à la réalisation des objectifs forestiers mondiaux. Les activités actuelles du Réseau mondial de facilitation du financement forestier ont été examinées au cours de la réunion, les entités régionales et sous-régionales souhaitant en savoir plus sur le Réseau et renforcer leurs relations avec lui, tandis que les grands groupes ont demandé que les lignes directrices du Réseau soient révisées pour prévoir la possibilité de permettre aux acteurs non gouvernementaux de bénéficier de son assistance.

5. Liens entre les objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts et les objectifs de développement durable examinés par le forum politique de haut niveau pour le développement durable en 2022 et les évolutions concernant les forêts au niveau international

53. Les paragraphes ci-dessous fournissent une brève description du thème et de l'ensemble des objectifs de développement durable examinés par le forum politique de haut niveau pour le développement durable en 2022, du thème de la Journée internationale des forêts et des principaux faits nouveaux mondiaux liés aux forêts qui se sont produits depuis la seizième session du Forum. Les explications fournies aux paragraphes ci-dessous sont nécessaires pour mieux cerner les liens entre les objectifs forestiers mondiaux, les objectifs de développement durable et les principaux faits nouveaux liés aux forêts.

Thème du forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2022 et des objectifs de développement durable qu'il examine

54. Afin de donner un plus grand retentissement à la contribution des forêts au programme mondial de développement durable, de promouvoir les synergies entre le plan stratégique des Nations Unies pour les forêts (2017-2030) et le Programme 2030 et de sensibiliser au rôle vital des forêts dans l'amélioration des conditions socioéconomiques et environnementales des populations et de la santé de la planète, le Forum a toujours apporté sa contribution aux réunions annuelles du forum politique de haut niveau pour le développement durable.

55. Conformément à la résolution [75/290 B](#) de l'Assemblée générale, le thème du Conseil économique et social et du forum politique de haut niveau pour le développement durable pour 2022 sera « Reconstruire en mieux après la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), tout en avançant sur la voie d'une mise en œuvre intégrale du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ». Il a également été décidé que le forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2022 examinerait en profondeur les objectifs de développement durable n^{os} 4, 5, 14,

15 et 17. À cet égard, le Président du Conseil, dans sa lettre datée du 23 novembre 2021, adressée à la Présidente de la dix-septième session du Forum, a invité le Forum à apporter ses contributions de fond à la session 2022 du forum politique de haut niveau pour le développement durable en ce qui concerne son examen des objectifs de développement durable et du thème.

Thème de la Journée internationale des forêts en 2022

56. Le Partenariat de collaboration sur les forêts a choisi « Les forêts et la production et la consommation durables » pour thème de la Journée internationale des forêts en 2022. Des informations à ce sujet figurent au paragraphe 20 de la présente note.

Principaux faits nouveaux mondiaux liés aux forêts survenus depuis la seizième session du Forum

57. Suite à la résolution 73/284 de l'Assemblée générale, la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes 2021-2030 a été lancée en juin 2021 afin d'appuyer et d'intensifier les efforts visant à éviter, enrayer et inverser la dégradation des écosystèmes dans le monde entier et à sensibiliser à l'importance d'une restauration réussie des écosystèmes²⁰. La Décennie des Nations Unies devrait contribuer aux objectifs de développement durable en plus des objectifs de l'Accord de Paris, des objectifs de neutralité en matière de dégradation des terres, des objectifs du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, de l'objectif du Défi de Bonn de restaurer 350 millions d'hectares de terres dégradées d'ici à 2030, et d'autres accords internationaux relatifs à la conservation et à la restauration des écosystèmes, notamment le Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030).

58. La première partie de la quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique s'est virtuellement tenue du 11 au 15 octobre 2021, la seconde partie de la réunion devant reprendre du 25 avril au 8 mai 2022 à Kunming (Chine). Les Parties devraient parachever et adopter le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 lors de la deuxième partie de la réunion.

59. Le projet de cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 contient quatre objectifs à long terme pour 2050 liés à la Vision 2050 pour la biodiversité qui sont les suivants : a) accroître la superficie, la connectivité et l'intégrité des écosystèmes naturels d'au moins [] %, permettant ainsi de maintenir des populations saines et résilientes de toutes les espèces tout en réduisant le nombre de celles qui sont menacées par [] % et de préserver la diversité génétique ; b) valoriser, maintenir ou renforcer la contribution des ressources naturelles à l'humanité grâce à leur conservation et à leur utilisation durable en vue de soutenir le programme de développement mondial au profit de tous les peuples ; c) partager de manière juste et équitable les avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques ; d) veiller à ce que les moyens de mise en œuvre soient disponibles pour atteindre tous les buts et objectifs du cadre²¹.

Vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

60. La vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques s'est tenue du 31 octobre au

²⁰ Voir <https://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/31813/ERDStrat.pdf?sequence=1&isAllowed=y>.

²¹ Une version mise à jour de l'avant-projet de la biodiversité mondiale pour l'après-2020 figure à l'annexe du document CBD/POST2020/PREP/2/1.

13 novembre 2021 à Glasgow. À cette occasion, les Parties ont adopté le Pacte de Glasgow pour le climat, qui aborde les questions ayant trait à la science et à l'urgence ; à l'adaptation ; au financement de l'adaptation ; à l'atténuation ; au financement, au transfert de technologies et au renforcement des capacités d'atténuation et d'adaptation ; aux pertes et aux dommages ; à la mise en œuvre ; et à la collaboration.

61. Le Pacte de Glasgow pour le climat fait plusieurs fois référence aux forêts et reconnaît l'importance de la protection, de la conservation et de la restauration des forêts et d'autres écosystèmes afin d'obtenir des avantages en matière d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de ses effets, tout en assurant des garanties sociales et environnementales.

62. Au cours de cette Conférence, le Président de la Conférence a organisé un sommet des dirigeants mondiaux les 1^{er} et 2 novembre, qui a donné lieu à une série de réunions et de manifestations de haut niveau et suscité plusieurs promesses et engagements de la part des chefs d'État et de gouvernement, de la société civile, des organisations internationales, des entreprises et des jeunes²². Plus de 141 pays, représentant plus de 90 % des forêts du monde, se sont engagés à travailler ensemble pour enrayer et inverser la perte de forêts et la dégradation des terres d'ici à 2030, par le biais de la Déclaration des dirigeants réunis à Glasgow sur les forêts et l'utilisation des terres, adoptée lors du Sommet des dirigeants mondiaux²³.

63. Le secrétariat du Forum a organisé trois manifestations en partenariat avec divers membres du Forum, des organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts et d'autres partenaires et parties prenantes lors de la vingt-sixième session de la Conférence des Parties.

64. Une manifestation sur le thème intitulé « Accélérer la mise en œuvre de l'Accord de Paris en progressant vers la réalisation des objectifs forestiers mondiaux » s'est tenue le 5 novembre 2021. Elle visait à montrer l'importance de promouvoir les synergies dans la gestion durable des forêts du monde, tout en soutenant les efforts d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à leurs effets. Il y a été souligné la nécessité de renforcer la cohérence afin de favoriser la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Accord de Paris sur les changements climatiques grâce à l'adoption de mesures relatives aux forêts.

65. Une manifestation sur le thème intitulé « S'attaquer aux risques d'incendies de forêt pour contribuer à l'atténuation des changements climatiques et à l'adaptation à leurs effets » s'est déroulée le 8 novembre 2021. À cette occasion, les principales conclusions d'une étude de fond et d'une note d'orientation sur les incendies de forêt ont été présentées, ce qui a donné l'occasion aux participants d'échanger leurs données d'expérience et de faire des propositions sur les moyens de lutter contre les incendies de forêt et de promouvoir la collaboration.

Liens entre les objectifs mondiaux relatifs aux forêts, les objectifs de développement durable et les faits nouveaux mondiaux liés aux forêts

66. Les liens entre les objectifs mondiaux relatifs aux forêts, les objectifs de développement durable et les faits nouveaux survenus sur le plan international concernant les forêts sont présentés dans le tableau ci-dessous.

²² Le résumé du Président du Sommet des dirigeants mondiaux est disponible à l'adresse suivante : <https://ukcop26.org/cop26-world-leaders-summit-presidency-summary/>.

²³ Pour plus d'informations sur la Déclaration des dirigeants réunis à Glasgow sur les forêts et l'utilisation des terres, voir <https://ukcop26.org/glasgow-leaders-declaration-on-forests-and-land-use/>.

Corrélation entre les priorités thématiques du Forum pour la période 2021-2022, les objectifs mondiaux relatifs aux forêts, les objectifs de développement durable et les faits nouveaux survenus sur le plan international concernant les forêts

<i>Priorités thématiques du Forum pour la période 2021-2022</i>	<i>Objectifs mondiaux relatifs aux forêts</i>	<i>Corrélation avec les objectifs de développement durable qui seront examinés en profondeur lors du forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2022, et contribution à leur réalisation</i>	<i>Corrélation avec d'autres objectifs de développement durable et contribution à leur réalisation</i>	<i>Faits nouveaux survenus sur le plan international concernant les forêts</i>
Mettre fin à la réduction du couvert forestier dans le monde	1	14, 15	6, 10, 12, 13	Thème de la Journée internationale des forêts en 2022
Renforcer les avantages économiques, sociaux et écologiques dérivés des forêts	2	4, 5, 15	1, 2, 6, 8, 9, 10, 12	Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (2021-2030)
Mobiliser des ressources financières et renforcer la coopération scientifique et technique ; promouvoir des cadres de gouvernance favorisant la mise en œuvre ; et renforcer la coopération, la coordination et la cohérence aux fins de la gestion durable des forêts	4, 5, 6	5, 15, 17	1, 2, 10, 12, 16	Quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique Vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

67. Les objectifs mondiaux relatifs aux forêts, les objectifs de développement durable et les faits nouveaux survenus sur le plan international concernant les forêts sont étroitement liés. Les forêts constituent le principal réservoir de biodiversité et possèdent la plus grande capacité de stockage du carbone. Les forêts gérées de manière durable jouent un rôle essentiel en contribuant à la sécurité alimentaire et en maintenant les moyens de subsistance de nombreuses personnes dans le monde. Les forêts et les arbres situés dans les zones urbaines et périurbaines aident beaucoup à rendre l'environnement plus sain et les villes plus résilientes. À cet égard, les forêts et les mesures les concernant sont essentielles au règlement de multiples problèmes auxquels la communauté internationale se heurte. Pour relever ces défis et accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs et des engagements mondiaux relatifs aux forêts, il faudrait promouvoir une approche intégrée et durable de la planification et de la gestion de l'utilisation des terres, ainsi que la collaboration intersectorielle.

68. En outre, parmi les autres moyens importants visant à permettre aux pays de progresser vers la réalisation des objectifs et des engagements mondiaux liés aux forêts figurent notamment le renforcement de la gouvernance, de la transparence et de l'égalité des sexes ; l'autonomisation des peuples autochtones et des collectivités locales, ainsi que des femmes et des jeunes ; la lutte contre l'exploitation illégale des forêts ; l'application de la science, de la recherche scientifique et des nouveaux outils technologiques, y compris les technologies numériques ; et le resserrement de la coopération internationale de façon à venir en aide aux pays en développement dans les domaines du financement, du renforcement des capacités et de la technologie.

69. Le plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) et les objectifs mondiaux relatifs aux forêts forment un cadre d'action relatif aux forêts destiné à faire progresser la mise en œuvre du Programme 2030 et la réalisation des objectifs de

développement durable. Des efforts accélérés doivent être déployés pour mettre en œuvre le plan stratégique afin de progresser notamment vers les objectifs mondiaux relatifs aux forêts, les objectifs de la Convention sur la diversité biologique et ses cibles actuelles et futures, et l'Accord de Paris au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

70. Les questions liées aux forêts doivent être abordées de manière globale, cohérente, logique et solidaire aux niveaux national et international, afin de favoriser les dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable.

B. Application de la stratégie de communication et d'information du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), y compris les activités concernant la Journée internationale des forêts de 2022

71. Conformément à la stratégie de communication et d'information du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), la sensibilisation aux contributions vitales des forêts et de leur gestion durable à la vie sur Terre et au bien-être humain est un élément clé du travail du secrétariat du Forum. Les liens entre les forêts et tous les autres aspects du développement durable, y compris dans la mise en œuvre synergique du Programme 2030, des conventions de Rio et d'autres processus et engagements intergouvernementaux majeurs, constituent un autre fil conducteur.

72. Les principales méthodes de communication employées par le secrétariat du Forum comprennent des déclarations et des exposés lors de manifestations internationales clés, des contenus accrocheurs pour les médias sociaux et des documents d'information tels que des résumés et notes d'orientation. Inspirer l'action par le partage de meilleures pratiques et d'exemples de réussite en matière de mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) et des objectifs mondiaux relatifs aux forêts fait partie intégrante du travail sur le renforcement des capacités, y compris des activités liées au suivi, à l'évaluation, à l'établissement de rapports et au financement des forêts. Le lancement réussi de la première publication phare du Forum, le *Rapport de 2021 sur les objectifs mondiaux relatifs aux forêts*, qui constitue le premier examen des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs mondiaux relatifs aux forêts, et celui du centre d'échange en ligne du Réseau mondial de facilitation du financement forestier ont été deux réalisations majeures à cet égard.

73. Œuvrer de concert avec des partenaires au sein du Département des affaires économiques et sociales et du Partenariat de collaboration sur les forêts a été crucial au succès des initiatives de communication et de sensibilisation, en particulier lorsque l'on opère avec des ressources humaines et financières limitées. Le Service de la planification stratégique et des communications du Département des affaires économiques et sociales a été un partenaire actif dans la maintenance du site Web et la production de publications et de documents, notamment par le biais du bulletin d'information du Département *DESA Voice*, de communiqués de presse, d'articles et de messages pour les médias sociaux. Le Département de la communication mondiale a continué à fournir des conseils sur la meilleure façon de mettre en valeur le rôle des forêts dans le cadre des messages de plus vaste portée de l'ONU sur le développement durable et la mise en œuvre du Programme 2030, et sur un large éventail de questions allant de l'action climatique à la protection de la biodiversité, pour n'en citer que quelques-unes. La coopération étroite avec les personnes référentes pour la communication du Partenariat de collaboration sur les forêts et les réseaux de communication régionaux de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et

l'agriculture reste un moyen essentiel d'amplifier la portée des messages communiqués et la sensibilisation ainsi que les effets de synergie, notamment par la célébration annuelle de la Journée internationale des forêts le 21 mars.

74. En 2021, la Journée internationale des forêts a eu pour thème : « Restauration des forêts pour le renouveau et le bien-être ». Les activités de la Journée visaient à faire prendre conscience du rôle essentiel des forêts dans la santé et le bien-être des populations et de la planète, et de la nécessité de restaurer la santé des forêts et de les gérer de manière durable pour soutenir les moyens de subsistance, atténuer les changements climatiques, préserver la biodiversité et réduire les risques de futures pandémies.

75. Comme les années précédentes, les messages sur les médias sociaux ont été un élément clé de la campagne de communication et de sensibilisation de la Journée internationale des forêts. Les produits multimédias créés pour la campagne comprenaient notamment des affiches numériques et des cartes de médias sociaux pour Twitter et Facebook (dans toutes les six langues officielles de l'ONU), des suggestions de messages et des images pour Instagram et des gifs animés, qui ont tous été mis à disposition sur le tableau Trello de la Journée internationale des forêts 2021²⁴.

76. Les comptes de médias sociaux du Département des affaires économiques et sociales sur Facebook et Twitter ont été le principal moyen de diffusion du contenu des médias sociaux du secrétariat du Forum. Les avis et contenus affichés sur les médias sociaux et le tableau Trello de la Journée internationale des forêts 2021 ont également été partagés avec les points focaux pour les médias sociaux du système des Nations Unies, les points focaux nationaux du Forum, les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, les entités régionales et sous-régionales et les organisations des grands groupes. Le hashtag #IntlForestDay a été largement utilisé puisqu'il a été inclus dans plus de 22 000 tweets envoyés par 14 000 participants durant la Journée internationale, avec un total de 250 millions de livraisons et plus de 145 millions de comptes atteints, selon les estimations.

77. La Journée internationale des forêts 2021 a bénéficié d'une participation de haut niveau sur tous les plans. Le Secrétaire général a publié un message pour marquer l'occasion²⁵. La manifestation virtuelle organisée par le Secrétariat comportait des observations liminaires du Président de l'Assemblée générale, Volkan Bozkir, du Président du Conseil économique et social, Munir Akram, de la Présidente du Forum, Kitty Sweeb, du Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, Liu Zhenmin et du Directeur général de la FAO, Qu Dongyu.

78. La accréditées, des entités des Nations Unies et des grands groupes s'y sont manifestation a également accueilli des experts, professionnels et représentants d'administrations locales, d'organisations non gouvernementales, du secteur privé et de la jeunesse, qui ont procédé à un échange de vues sur l'importance de la gestion et de la restauration des forêts. Des représentants des États Membres de l'Organisation, des organisations intergouvernementales également joints dans le cadre d'une discussion générale sur le thème intitulé « La restauration des forêts rétablit la santé des personnes et de la planète ».

79. Le thème retenu pour 2022 est « Les forêts et la production et la consommation durables ». Les produits de communication prévus pour la Journée internationale seront conçus selon une approche similaire à celle qui avait été suivie pour les Journées précédentes, en mettant l'accent sur les produits compatibles avec les médias

²⁴ <https://trello.com/b/bwZM6eO5/international-day-of-forests-2021>.

²⁵ Le texte de la déclaration du Secrétaire général est disponible à l'adresse suivante : <https://www.un.org/press/en/2021/sgsm20635.doc.htm>.

sociaux. Compte tenu de la pandémie actuelle, la manifestation traditionnellement organisée au Siège de l'ONU pour célébrer la Journée internationale des forêts se tiendra très probablement sous une forme hybride ou virtuelle le 21 mars 2022.

IV. Conclusion

80. Les récents faits nouveaux survenus à l'échelle mondiale ont servi à réaffirmer le rôle important que les forêts peuvent jouer dans l'amélioration des conditions socioéconomiques et environnementales des personnes et de la planète. La communauté internationale reconnaît et encourage de plus en plus l'application de mesures relatives aux forêts comme solution permettant de relever les grands défis mondiaux. C'est ce qu'ont démontré les accords intergouvernementaux relatifs aux forêts et, plus récemment, les résultats de la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, notamment la Déclaration des dirigeants réunis à Glasgow sur les forêts et l'utilisation des terres.

81. Ces évolutions ont créé des occasions privilégiées de faire progresser la mise en œuvre des engagements relatifs aux forêts convenus au niveau mondial et énoncés dans divers instruments. Elles ont également offert au Forum et à ses membres, aux organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, aux partenaires régionaux et sous-régionaux, ainsi qu'aux grands groupes et aux autres parties prenantes, une occasion idéale de jouer un rôle plus actif dans la promotion d'un programme cohérent et synergique sur les forêts, les changements climatiques, la biodiversité et le développement durable. Une coopération, une coordination, une cohérence et des synergies accrues entre partenaires et parties prenantes sont essentielles à la réalisation des objectifs mondiaux relatifs aux forêts et d'autres buts et objectifs internationaux liés aux forêts. Il faudrait redoubler d'efforts pour resserrer davantage cette collaboration, notamment entre les secrétariats du Forum des Nations Unies sur les forêts, de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de la Convention sur la diversité biologique.

82. La réunion de 2022 du forum politique de haut niveau pour le développement durable constitue également une occasion cruciale de mettre en avant les contributions liées aux forêts pour accélérer la mise en œuvre du Programme 2030, en s'appuyant sur la dynamique créée par les récents principaux faits nouveaux liés aux forêts. L'accélération des progrès vers la réalisation de l'objectif de développement durable n° 15, entre autres, d'ici à 2030, est cruciale, car les progrès vers nombre de ses cibles associées, y compris celles dont l'échéance était fixée à 2020, sont au point mort. Des voies supplémentaires devraient être explorées pour contribuer aux travaux du forum politique de haut niveau pour le développement durable, en particulier lors des réunions où il examine les objectifs de développement durable liés aux forêts. En outre, il est également essentiel que le forum politique de haut niveau pour le développement durable saisisse l'occasion qui s'offre et exploite le potentiel du Forum, en tant que seul organe universel d'experts sur les forêts au sein du système des Nations Unies, pour contribuer à ses délibérations sur les objectifs de développement durable liés aux forêts.

V. Propositions

83. En prenant en considération les informations fournies dans la présente note, le Forum pourrait souhaiter :

a) Inviter les membres du Forum à intensifier leur action visant à atteindre les objectifs mondiaux relatifs aux forêts 1, 2, 4, 5 et 6, notamment en intégrant systématiquement les mesures concernant les forêts dans leurs programmes de développement nationaux et en les déployant à plus grande échelle, ainsi qu'en mettant au point des initiatives communes et des partenariats pour la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) ;

b) Inviter les membres du Forum qui ne l'ont pas encore fait à annoncer des contributions nationales volontaires à l'appui des objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts ;

c) Inviter le Partenariat de collaboration sur les forêts, par le biais de son plan de travail, à renforcer son appui aux travaux du Forum et à la mise en œuvre du programme de travail quadriennal du Forum pour la période 2021-2024 et du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), et à présenter des rapports d'activité à cet égard aux sessions annuelles du Forum ;

d) Inviter les membres du Forum et les organes directeurs des organisations membres du Partenariat à soutenir l'intégration des objectifs dans leurs programmes respectifs, et à accroître leur soutien à la mise en œuvre du plan de travail du Partenariat et au renforcement de son secrétariat, le cas échéant, compte tenu de leurs mandats, objectifs et programmes de travail respectifs ;

e) Inviter le forum politique de haut niveau pour le développement durable à reconnaître la valeur du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) en tant que cadre intégré pour les actions et la coopération internationale relatives aux forêts visant à accélérer la réalisation des objectifs de développement durable ;

f) Encourager les membres du Forum à mettre en œuvre les résultats liés aux forêts de la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de la Déclaration des dirigeants réunis à Glasgow sur les forêts et l'utilisation des terres en accélérant la réalisation des objectifs mondiaux relatifs aux forêts ;

g) Inviter les parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et à la Convention sur la diversité biologique à intégrer des mesures relatives aux forêts dans les contributions déterminées au niveau national à l'Accord de Paris et dans le résultat des consultations en cours sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, conformément aux mandats de ladite Convention-cadre et de la Convention sur la diversité biologique ;

h) Encourager les partenaires régionaux et sous-régionaux, ainsi que les grands groupes et les autres parties prenantes concernées, à continuer de faire progresser la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) et la réalisation des objectifs mondiaux relatifs aux forêts et des cibles correspondantes, et à tenir le Forum informé de leurs progrès à cet égard ;

i) Encourager les membres du Forum à partager les meilleures pratiques et les exemples de réussite liés à la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) en général, ainsi qu'au financement des forêts, afin que ces informations puissent être présentées sur le site Web du Forum et le centre d'échange du Réseau mondial de facilitation du financement forestier.